

Outre l'Abbaye et le Domaine de Fredebise. LONLAY L'ABBAYE était aussi une très ancienne paroisse placée sous le vocable de St Sauveur;

L'église paroissiale était située sur la place qui a d'ailleurs gardé la désignation de St Sauveur de nos jours. L'entrée donnait vers le pont de la Rue St Michel.

Lors des travaux de reconstruction vers 1950 après la seconde guerre mondiale, des ossements ont été mis à jour sur la Place St Sauveur. Ils provenaient sans doute des sépultures de prêtres de la paroisse inhumés dans l'église comme cela se pratiquait à l'époque.

Les registres paroissiaux tenus par le prêtre consignaient les baptêmes, mariages et décès de LONLAY L'ABBAYE et également les décisions du Conseil de la paroisse.

En 1636, par exemple, sont évoqués des noms dont certains subsistent de nos jours :

- Charles GUYMOND, Michel FIAULT, Jehan FOUQUE, Guillaume DANIEL, prêtres
- Jacques MASSERON, sieur du Tertre
- ROULIN, sieur de la Douardière
- COUSIN, sieur du Val
- Julien BOUVET, sieur de la Théliinière
- Siméon MIDY, Guillaume DUCREUX, Julien LANDEMORE, Georges FOURNERIE; Jean GROSSE, Christophe THOMAS, Guillaume VAUGEOIS.

A la veille de la Révolution, LONLAY L'ABBAYE comptait autour de 3000 habitants dont la plupart étaient occupés au travail de la terre.

Tenants de l'Abbaye ou du domaine de Fredebise, propriétaires également des terres qu'ils avaient défrichées, ils vivaient difficilement.

Le Domfrontais était considéré comme un milieu naturel médiocre et était exploité principalement en terres labourables pour le seigle, l'avoine et le sarrasin.

Au bout de 2 ou 3 récoltes en assolement, les terres étaient laissées en repos et se recouvraient de genêts et de fougères. Le trèfle par exemple ne sera cultivé qu'au cours du 19ème siècle. La pomme de terre n'est en 1769 qu'une expérience près d'Alençon.

Les outils de travail étaient par ailleurs rudimentaires : la faux, la faucille, bêches et encore quelques pelles en bois ferrées d'une tôle au

coupant, quelques charrues.

Les rendements étaient faibles : cinq à six fois la semence les bonnes années

La sécheresse sévit en 1785 et l'hiver de 1788 est rigoureux (- 18° à Alençon).

La disette s'installe et la misère grandit dans les classes populaires dont le faible revenu est essentiellement consacré à l'achat de la nourriture (seigle et sarrasin) Avec la mauvaise récolte de 1788 et la cherté des céréales, la sous-production agricole entraîne du chômage : beaucoup de journaliers n'ont pas de travail et les artisans ne sont plus demandés.

Selon une estimation de l'époque, 10 % de la population du Domfrontais est dans une réelle nécessité et a besoin de secours.

Les Etats Généraux et les Cahiers qui en résultent révèlent la misère et le découragement de la population.

Plaintes, doléances et remontrances sont adressées au Roi. Les paysans prennent la parole mais très souvent c'est le curé de la paroisse ou une personnalité de la région qui assure la rédaction.

Les membres du bas-clergé vivent difficilement, à peu près à l'égalité avec leurs paroissiens et sont sensibles à leur misère ressentie comme une injustice accentuée par l'oppression de la noblesse et des monastères dont le profit va aux Abbés de cour

La dîme échappe au curé et à sa paroisse pour l'entretien du culte et de l'église, ainsi qu'au secours des pauvres.

Elle est uniquement destinée à des prélats. trop éloignés et indifférents au sort des paroisses

A l'encontre des monastères, la revendication est surtout d'ordre social et ne met pas en cause la religion.

Tout en les interprétant comme une réclamation et une insistance, les doléances de St Bômer sont significatives.

Elles font référence :

- à une paroisse beaucoup élevée et « monteuse » sujette aux orages qui entraînent les terres et les engrais dans les ruisseaux et les rivières.

- aux « mans » qui dévastent les récoltes, joints aux bêtes fauves des forêts voisines.

- aux pauvres en grand nombre et qui n'ont de secours que des fermiers et petits propriétaires

« MM l'Abbé et Religieux de LONLAY L'ABBAYE qui jouisse des deux tiers des dîmes de cette paroisse ne les ont jamais secourus même ils louent préférablement leurs dîmes aux étrangers qu'aux habitants qui sont privés des paillages et les fermiers de ses messieurs se font donner une procuration pour se soustraire au paiement des impositions de cette paroisse ».

Les moines de LONLAY L'ABBAYE sont donc directement mis en cause pour la perception de la dîme.

Or ils ne sont plus que trois à vivre sur place dans le dénuement : leur logis reçoit des locataires, le mobilier est insignifiant et les dettes nombreuses. C'est donc une situation matérielle décadente qui les amène à quitter en 1789, le monastère plutôt qu'une crainte d'émeute ou de représailles.

Les habitants du Bocage restent en effet attachés semble-t-il, à la religion et au roi, d'où la chouannerie ultérieure.

Ils attendent des réformes pour soulager leur misère et établir une meilleure justice sociale en disposant de terres mieux réparties aux exploitants.

En Novembre 1789, un décret met les biens du clergé à la disposition de la nation.

Les biens immobiliers du monastère de LONLAY L'ABBAYE - constructions et 506 hectares de terres dont 400 environ sur la Commune - deviennent biens nationaux et seront vendus aux enchères.

La vente de ces biens nationaux constituera d'ailleurs un épisode particulièrement difficile dans la période de la Révolution. Elle sera la cause de beaucoup de convoitise de jalousie et attisera la discorde entre Républicains et les fidèles à l'Ancien Régime.

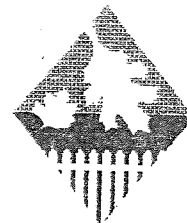
Le 20 Novembre 1791, la municipalité de LONLAY L'ABBAYE et son Maire ROULLIN prêtent serment de vivre libres ou mourir, d'être fidèles à la nation et à la Loi, de maintenir la constitution et de remplir avec fidélité et exactitude les fonctions qui leur seront conférées.

Le registre des délibérations commencé à cette date porte la signature du Maire, ROULLIN, des Conseillers : MESSENT, JOUIN, JAMAULT, BLANCHETIERE, BOUVET, THIERRY, POTTIER, DUMESNIL, du Procureur de la République, LABBE, de son greffier LEMONNIER, des officiers de la garde nationale de la Commune FOUQUE, BIDARD, BOBOT, HERGAULT.

Les signatures sont malhabiles, mentionnant pourtant parfois la qualité de notable.

Fait non surprenant pour l'époque, deux conseillers Julien LIOT et Louis BLANCHETIERS se limitent à une croix que le greffier mentionne comme étant leur marque.

Claude TOUTAIN



A suivre...